



Surendettement dû à licenciement

Par alaska

Bonjour,

Je viens vous exposer mon cas afin d'avoir un avis extérieur de personnes expérimentées sur le sujet ou ayant déjà traversé cette période.

Mon compagnon et moi même devons faire face à un licenciement économique d'ici peu de temps. Du coup, perte de revenus car chômage. Nous sommes endettés à hauteur de 100 000,00? avec 12 crédits et revolving depuis 2011 (liquidation judiciaire sarl en 2010) sans aucun bien et avec des mensualités globales de 2800,00? pour 2000,00? futur d'allocations chômage. Nous devons déménager et libérer le logement de fonction qui était attaché à notre profession.

Par conséquent nous devons déménager et retrouver un emploi. Nous ne voulons pas reprendre un prêt pour s'en sortir et notre dernier emprunt date d'il y a 1 an.

Selon vous, la situation n'étant plus tenable, un dossier de surendettement auprès de la Banque de France est-il viable pour nous?

Merci pour vos avis et conseils.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur toute la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50